



### COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ LAC-FRONTIÈRE

Nos bureaux sont présentement fermés ainsi que tout accès à nos édifices municipaux par mesure préventive pour nos employés, et pour toute la population car moins il y aura de contacts plus vite se résorbera la menace de contracter le coronavirus dont vous avez sûrement entendu parler dernièrement.

Nous tenons à vous informer de ceci :

**-Les sessions de conseil se tiendront désormais à huis clos, jusqu'à nouvel ordre du gouvernement du Québec.**

-A chaque jour, les intervenants de la Sécurité Civile et de la Santé se réunissent par conférence téléphonique avec les représentants de chaque Municipalité de la MRC de Montmagny, afin de faire le point sur la situation, afin aussi de donner des conseils de préventions et nous tenir au courant au jour le jour de ce qui se passe point de vue social et économique.

#### **-Nous insistons sur les deux points suivants =**

-les personnes âgées de plus de 70 ans devront rester à la maison, afin d'éviter de contracter la maladie et mettre leur vie en danger, étant plus à risques que les personnes plus jeunes;

-les personnes qui reviennent de voyage d'un autre pays, devront obligatoirement respecter les consignes données aux aéroports : soit de rester en confinement à la maison pour les prochains 15 JOURS de leur arrivée au Québec, afin d'éviter de propager le virus dans nos régions. Et si vous présentez des symptômes il est primordial d'avoir recours immédiatement à un dépistage.

#### **Comment nous contacter :**

Vous pouvez nous joindre par téléphone au numéro 418 245 3553, ou par email au : [municipalitélac-frontière@globetrotter.net](mailto:municipalitélac-frontière@globetrotter.net). N'hésitez pas, nous sommes là pour vous informer.

-Comment remettre des documents à la directrice générale :

Nous avons déposé à l'entrée du bureau municipal, un meuble qui pourra servir à recueillir tout document concernant votre compte de taxes ou venir déposer tout genre de document que vous aimeriez que l'on traite aux heures normales du bureau . La directrice générale est sur place pour recueillir immédiatement les documents que vous y déposerez. Il serait préférable que vous nous en avisiez que vous viendrez déposer quelque chose dans ce meuble; afin que la directrice générale le recueille le plus rapidement possible.

-Vous pouvez suivre le déroulement jour après jour de la situation, en consultant le site :

[Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus)

Alain Robert, Maire